

**BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGION : UNE SESSION MARQUEE PAR LE DEPOT D'AMENDEMENTS**

Le paysage idéologique est connu : malgré un courant « libéral » majoritairement validé par l'élection de Benoît CAILLIAU, issu du MEDEF, à la Présidence du CESER, la posture de ne pas stigmatiser le désengagement de l'Etat, de ne vouloir aborder la question budgétaire que par la réduction drastique des dépenses de fonctionnement, la remise en cause d'investissements essentiels est mise à mal.

Les effets de la crise sont réels et ses responsables sont identifiés ; parmi les solutions préconisées, les propositions de la CGT trouvent un écho positif et l'Assemblée a gagné en maturité sur les questions financières et budgétaires.

Or, le Président – rapporteur de la Commission «Finances» du CESER - reste muré dans son autisme ! Cela a conduit – une première depuis de très et trop nombreuses années – six organisations syndicales à déposer trois amendements remettant en cause ce dogme.

**LE TEXTE INITIAL**

**2.1.2.** Le Conseil économique social environnemental constate **avec satisfaction** que le Conseil régional poursuit son programme de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque celles-ci n'augmenteront que de 1,2 % pour une inflation prévisionnelle de 1,75 % (soit une réduction en Euro constant de 0,55%).

Toutefois, en l'absence d'augmentation prévisible des ressources financières et devant la volonté affichée de maintenir le cap de l'investissement du PPI 2011-2014-2016, le Conseil économique social environnemental encourage fortement le Conseil régional à aller encore plus loin et plus vite dans la recherche, chaque fois que possible, d'économies dans les dépenses de fonctionnement notamment des programmes. Ces économies complémentaires permettront à la Région de reconstituer des marges de manœuvre qui lui seront utiles le cas échéant si la crise devait se durcir ou se prolonger.

Cet objectif pourrait être atteint, par exemple, par une augmentation du nombre des politiques publiques qui feraient l'objet d'une revisite.

Par ailleurs, une partie de la politique régionale est mise en œuvre par des structures satellites. Une description détaillée de ces externalisations mériterait d'être présentée à l'occasion de chaque budget afin de donner une vision exhaustive de l'action de la Région. Cela permettrait également de mieux appréhender l'ampleur et les effets du dialogue de gestion engagé avec elles.

**2.1.3.** Le Conseil économique social environnemental constate avec satisfaction que la Région a pu au 31 décembre 2011 stabiliser son stock d'emprunt au même niveau qu'au 31 décembre 2010 de l'ordre de 920 à 930 M€.

Il recommande toutefois, tant que l'évolution de ses ressources et des conditions financières restent incertaines et manquent de visibilité, que les éventuels excédents de fonctionnement de 2012 soient affectés à l'augmentation de l'Épargne brute afin de moins recourir à l'emprunt.

**2.1.4.** Le Conseil économique social environnemental souhaiterait également que le Conseil régional puisse, dans cette période de crise, engager une réflexion sur la priorisation de ses actions, notamment dans les investissements et ce d'autant plus si ceux-ci sont consommateurs de frais de fonctionnement.

*En surligné figurent les points qui ont fait l'objet d'amendements : en jaune, demande de suppression, en gris, demande de réécriture.*

### **LE TEXTE FINALEMENT ADOPTE**

**2.1.2.** Le Conseil économique social environnemental constate que le Conseil régional poursuit son programme de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque celles-ci n'augmenteront que de 1,2 % pour une inflation prévisionnelle de 1,75 % (soit une réduction en €uro constant de 0,55%).

Une partie de la politique régionale est mise en œuvre par des structures satellites. Une description détaillée de ces externalisations mériterait d'être présentée à l'occasion de chaque budget afin de donner une vision exhaustive de l'action de la Région. Cela permettrait également de mieux appréhender l'ampleur et les effets du dialogue de gestion engagé avec elles.

**2.1.3.** Le Conseil économique social environnemental constate avec satisfaction que la Région a pu au 31 décembre 2011 stabiliser son stock d'emprunt au même niveau qu'au 31 décembre 2010 de l'ordre de 920 à 930 M€.

Dans un contexte où l'évolution des ressources et conditions financières de la Région est incertaine et manque de visibilité, il apparaît opportun que les éventuels excédents de fonctionnement 2012 soient affectés à l'augmentation de l'épargne brute. Toutefois, la situation économique et sociale peut conduire en 2012 à ne pas privilégier cette option afin de soutenir, via le fonctionnement, des secteurs d'activité, des filières, des entreprises ou des associations susceptibles d'être exposées à des difficultés ou des tensions.

### **LES VOTES SUR LES AMENDEMENTS**

Le vote sur les articles 2.1.2 et 2.1.4 a été historique : les conseillers des sept organisations syndicales – **tous les syndicats donc !** - ont voté pour les amendements déposés ; ils ont été rejoints par une vingtaine de conseillers du collège 3.

L'amendement concernant l'article 2.1.3 a été adopté même si FO ne s'y est pas associé.

### **LE VOTE SUR LE PROJET D'AVIS « NOUVELLE FORMULE »**

La crispation a été grande du côté du rapporteur : d'une posture de chantage à des manœuvres ou considérations frisant l'anti-démocratie. De même, des interventions patronales ont parlé d'indignité pour qualifier l'attitude et la démarche des organisations syndicales.

Après suspension de séance, le collège patronal a indiqué qu'à l'unanimité il voterait contre le projet d'avis.

Pour la CGT, si de nombreuses raisons qui la conduisaient à s'abstenir avaient disparu, demeureraient des critiques relatives à la présentation générale ; nous avons donc maintenu notre abstention, en toute indépendance, aussi bien du mélodrame patronal que du texte lui-même.

La session et les votes qui sanctionnent les débats peuvent apparaître peu clairs sans explication de texte : nous ne votons pas sur le budget présenté par le Conseil Régional mais sur l'avis que porte le CESER sur celui-ci !

Ainsi, on peut imaginer qu'un budget réponde en tout point aux revendications de la CGT mais qu'un avis du CESER le trouve évidemment trop social : nous voterions donc contre le projet d'avis quand bien même ce budget nous correspondrait tout à fait !

Il faut noter que dans cette démarche de mise en perspective de déposer des amendements, de leur élaboration et d'alimenter le débat, la CGT a joué un rôle essentiel... quelquefois isolée mais aujourd'hui satisfaite du nouveau rapport de forces qui traverse le CESER !